

Élèves	Arts-Sports-Études	Concentration		École
		CS	École	
Provenance des élèves	Ils proviennent de l'école et d'autres écoles de la CS. Ils peuvent provenir de d'autres CS.	Ils proviennent de l'école et d'autres écoles de la CS. Ils peuvent provenir de d'autres CS.	Ils proviennent de l'école concernée.	Ils proviennent de l'école concernée.
Admission	Elle se fait à partir de critères variés, notamment la reconnaissance de l'athlète ou du programme offert.	Elle se fait à partir de critères variés, notamment l'intérêt et l'aptitude de l'élève. Voir de façon spécifique les critères pour chacune des concentrations de la CS en annexe.	Elle se fait soit par critères déterminés par l'école ou est accessible à tous.	Ne s'applique pas.
Régime pédagogique	Arts-Sports-Études	Concentration		École
		CS	École	
Incidence sur la grille-matières	Le projet particulier a une incidence sur le nombre de périodes allouées à chacune des matières. Elle a surtout une incidence sur le traitement des contenus et sur l'approche pédagogique.			
Demande de dérogation	Les modifications à la grille-matières nécessitent parfois l'approbation par le ministre via une demande de dérogation (reconnaissance ASE).	Les modifications à la grille-matières, s'il y a lieu, ne devraient pas faire l'objet d'une demande de dérogation puisqu'aucune matière ne devrait être retirée. Elles doivent cependant faire l'objet d'une approbation par le conseil d'établissement.		
Ressources humaines	Arts-Sports-Études	Concentration		École
		CS	École	
Lieu de la formation	La formation est dispensée à l'école ou est confiée en partie à un organisme partenaire. La formation artistique ou sportive peut nécessiter des déplacements à l'extérieur et être confiée à un organisme externe. Cela doit être encadré par un protocole d'entente.	La formation est dispensée à l'école par le personnel enseignant. Des partenaires extérieurs peuvent collaborer et intervenir à l'école. Dans ce cas, certaines conditions s'appliquent et peuvent être encadrées par un protocole d'entente.		
	Arts-Sports-Études	Concentration		École
		CS	École	
<u>Exemple de la CS des Phares</u>	<ul style="list-style-type: none"> - Hockey midjet espoir - Hockey bantam AA - Patinage artistique 	<ul style="list-style-type: none"> -Anglais enrichi (Aquarelle, Norjoli, St-Jean, Langevin, Du Mistral, Paul-Hubert) -PEI (St-Jean, Paul-Hubert) -Concentration artistique ou sportive (Ste-Agnès, Aquarelle, Langevin, Paul-Hubert, Du Mistral) 	<ul style="list-style-type: none"> -Anglais enrichi (Rose-Des-Vents, Mont-St-Louis) -Anglais intensif (St-Charles-Garnier) -Arts + (Langevin) -Harmonie + (Langevin) -Harmonie (Norjoli) 	<ul style="list-style-type: none"> -Projet TIC -École éloignée en réseau (ÉÉR) -Stratégie d'intervention agir autrement (SIAA) -Accommodements -Vers le pacifique -École en santé -École verte Bruntland -Option théâtre (Esprit-Saint) -École bleue -Arts

Rappel concernant le recours à des ressources externes :

L'école qui fait appel à des spécialistes externes pour la totalité ou pour certains apprentissages spécifiques du programme doit s'assurer :

- Des compétences et de la qualification de ces personnes;
- De leur étroite collaboration;
- De la signature du protocole d'entente avec les personnes ou organismes qui interviennent à titre de contractuels.